

## 1- Médiation arbitrage

- 1018 griefs des anciennes conventions ont été réglés par la médiation arbitrage
- Principales catégories de griefs réglés : salaires, droit de rappel, refus de congé, juridiction (AR, SCFP, cadres, sous-traitants), changements technologiques, affichages et monos, mesures disciplinaires et travail de journaliste par des contractuels.
- Une trentaine de griefs ont été sortis du processus, dont ceux qui réclament que des postes APS nous reviennent. Ce dossier est devant le CCRI.
- Quelques griefs qui réclamaient des reclassements de postes seront discutés dans le cadre de l'évaluation des emplois ou de celui du comité des édimestres.
- Un seul grief ira en arbitrage, il conteste un projet inter-unité et la répartition des tâches qui désavantage les techniciens. Le projet devait durer 6 mois et il est en cours depuis presque 6 ans! On a convenu d'un protocole avec l'employeur pour que l'arbitrage puisse avoir lieu le plus rapidement possible.
- Désistement de 113 griefs, soit prescrits ou pour lesquels l'employeur nous a fourni la preuve qu'ils étaient réglés.
- Au total : 343 personnes différentes ont été compensées et une somme d'un peu plus de 300 000 \$ leur sera versée par l'employeur.
- On ne peut pas donner beaucoup plus de détails, parce que nous n'avons pas encore reçu tous les textes des ententes de la part de l'employeur.
- Il reste les personnes compensées des trois dernières catégories de griefs à contacter (une cinquantaine de personnes).

## 2- Grief du récit international

- Nous avons tout récemment obtenu la nomination d'un arbitre dans ce dossier, mais il faut s'attendre à ce que le dossier ne chemine pas avant un an, malheureusement. Les horaires des arbitres et de l'avocate de Radio-Canada sont chargés.
- Le grief conteste le fait que les personnes qui remplacent au récit international ne reçoivent pas de tug quand ils remplacent moins d'une semaine.
- Radio-Canada a contesté la décision de l'arbitre qui nous avait donné gain de cause, en arguant essentiellement que la décision de l'arbitre n'était pas assez étoffée et qu'elle omettait une part importante de la preuve patronale.

- Radio-Canada a eu gain de cause en révision judiciaire. Nous devons donc reprendre l'arbitrage à zéro.
- L'employeur semble vouloir étirer le temps et en faire un enjeu de la prochaine négo.
- En attendant, les gestionnaires sur le plancher font comme si l'employeur avait eu gain de cause en arbitrage et refusent de verser les tugs.
- Il faut documenter les cas pour déposer des griefs, compenser les personnes lésées en cas de gain en arbitrage et documenter pour la négo.

#### **4- Comité de griefs**

- Aux réunions mensuelles du comité de griefs, l'équipe patronale a connu plusieurs changements, en raison de congédiements et de démissions. L'employeur commence à nous donner certaines réponses, mais c'est encore au compte-goutte.
- La nouvelle équipe patronale maîtrise très peu les dossiers et nous doit une bonne cinquantaine de retours.
- Nous en avons eu assez d'attendre. À la dernière réunion, nous avons déféré plus d'une dizaine de griefs à l'arbitrage, des griefs qui traînent depuis des mois et pour lesquels les discussions stagnent. La position de l'employeur ne semble pas bouger.
- La nouvelle équipe patronale a l'air d'avoir une certaine volonté de régler des dossiers, mais ils vont devoir être plus ouverts et efficaces pour que ça puisse fonctionner.
- Patrick Gauthier et Roger Lemay ont remis leur démission comme délégués et comme membres du comité de griefs pour se concentrer sur leur emploi. Nous avons maintenant deux nouveaux membres (Sophie Desautels et une personne qui n'était pas encore élue au moment d'écrire ce rapport).